ART. 5 N° 6712

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 6712

présenté par Mme Garrido, M. Bilongo, M. Piquemal, Mme Trouvé, M. Gaillard, M. Laisney, M. Guiraud et M. Fernandes

## **ARTICLE 5**

I. – Après le mot :
« est »
rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :
« nul ».
II. – En conséquence, après le mot :
« vieillesse »
rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :
« sont augmentées de 17,7 milliards d'euros ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

« Cet amendement vise à réaffecter l'objectif d'amortissement de la dette sociale par la CADES au fonds de réserve pour les retraites. »